



Commune de Pecq
Arrondissement de Tournai
Province de Hainaut

Rue des Déportés, 10
7740 PECQ
info@pecq.be

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

ENVIRONNEMENT

Agent traitant :

Donatienne GOOR
Tél : 069/55.33.17
Fax : 069/55.33.01
d.goor@publilink.be

Service Public de Wallonie
DGO3 – Département de l'Environnement et de l'Eau
Direction des Eaux de surface
Monsieur Briec QUEVY, Directeur général
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

*Augustin +
Copie Bergeron Englebert*

N/Réf. : PGRI-PGDH : enquêtes publiques du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016
V/Réf. : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 :21939 et 24944



Annexe(s) : avis du Collège communal de PECQ du 5 octobre 2015

- 1.777

Objet : Enquêtes publiques sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et les seconds Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH) réalisées du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016

Monsieur le Directeur général,

En annexe à la présente, veuillez trouver un exemplaire de la décision du Collège communal du 5 octobre 2015 relatif aux enquêtes publiques dont question.

Nos services restent à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,


Xavier VANMULLEM



Le Bourgmestre,


Marc D'HAENE


**Wallonie
picarde**
**acteur de
l'eurométropole**
lille kortrijk tournai

PROVINCE : HAINAUT
ARRONDISSEMENT : TOURNAI

Du registre aux délibérations du Collège
communal de cette Commune, a été extrait
ce qui suit :

COMMUNE
DE
7740 PECQ

Augustin +
Copie Benjamin
Englebert

SEANCE DU 5 octobre 2015

Présents : MM. M. D'HAENE – Bourgmestre
R. SMETTE/ A. PIERRE / A. VANDENDRIESSCHE – Echevins
X. VANMULLEM – Directeur général

Absent et excusé : MM. S. POLLET – Echevine
J. GHILBERT – Président du CPAS

1.777

N/réf : PGRI – PGDH : enquêtes publiques du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016

Réf. DGO3 : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 :21939 et 24944

*Directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau et la
Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE)*

**Enquêtes publiques sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et les seconds Plans de
Gestion par District Hydrographique (PGDH) réalisées du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016**

1. Mise à disposition des RIE pour le public, dans le cadre de la consultation liée aux projets de plans de gestion (PGDH et PGRI)
2. Demande d'avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets

LE COLLEGE,

Vu la Directive cadre européenne 2000/60/CE sur l'eau établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu l'article D.14 §1 6° du Livre 1er du Code de l'Environnement ;

Vu les enquêtes publiques sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets organisées du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016 ;

Vu les courriers des 13 août et 18 septembre 2015 par lesquels le Directeur général de la Direction des Eaux de surface – Département de l'Environnement et de l'Eau nous informe que l'avis du Collège est attendu dans les 60 jours, à savoir pour le 14 octobre 2015 au plus tard ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :

- Article 1er : De donner un **avis favorable**
- aux **deuxièmes projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2)** fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre
 - aux **premiers projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité

économique ainsi que les trois types de cartes : la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation

sous réserve des remarques éventuelles formulées par IPALLE.

Article 2 : la présente délibération sera :

- Annexée au procès-verbal de clôture de l'enquête publique
- Transmise aux autorités compétentes
(Service Public de Wallonie – DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau – Direction des Eaux de surface)

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,
(s)
X. VANMULLEM.

Pour expédition conforme :

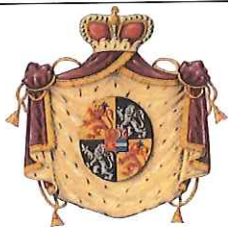
Le Directeur général,

X. VANMULLEM.



Le Bourgmestre,
(s)
M. D'HAENE.


Le Bourgmestre,
M. D'HAENE



Commune de Pecq

Arrondissement de Tournai
Province de Hainaut

Rue des Déportés, 10
7740 PECQ
info@pecq.be

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

ENVIRONNEMENT

Agent traitant :

Donatienne GOOR
Tél : 069/55.33.17
Fax : 069/55.33.01
d.goor@publilink.be

Service Public de Wallonie
DGO3 – Département de l'Environnement et de l'Eau
Direction des Eaux de surface
Monsieur Briec QUEVY, Directeur général
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

N/Réf. : PGRI-PGDH : enquêtes publiques du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016
V/Réf. : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 :21939 et 24944

Annexe(s) : complément d'avis du Collège communal de PECQ du 23 décembre 2015

- 1.777

Objet : Enquêtes publiques sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et les seconds Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH) réalisées du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016

Monsieur le Directeur général,

En annexe à la présente, veuillez trouver un exemplaire du complément d'avis rendu par le Collège communal le 23 décembre 2015 relatif aux enquêtes publiques dont question.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Nos services restent à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général f.f.,

Bruno HANCE

Rédacteur	Date :	Paraphé :
Nom : D. Goor	4/1/16	[Signature]
Sous-chef de bureau	/ /	
Secrétaire communal	/ /	

Le Bourgmestre,

Marc D'HAENE

PROVINCE : HAINAUT
ARRONDISSEMENT : TOURNAI

COMMUNE
DE
7740 PECQ

Du registre aux délibérations du Collège
communal de cette Commune, a été extrait
ce qui suit :

SEANCE DU 23 décembre 2015

Présents : MM. M. D'HAENE – Bourgmestre
R. SMETTE/ A. PIERRE / S. POLLET/~~A. VANDENDRIESSCHE~~ – Echevins
J. GHILBERT – Président du CPAS
X. VANMULLEM – Directeur général

1.777

N/réf : PGRI – PGDH : enquêtes publiques du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016

Réf. DGO3 : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 :21939 et 24944

Directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau et la Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE)

Enquêtes publiques sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et les seconds Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH) réalisées du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016

- 1. Mise à disposition des RIE pour le public, dans le cadre de la consultation liée aux projets de plans de gestion (PGDH et PGRI)**
- 2. Demande d'avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets**

LE COLLEGE,

Vu la Directive cadre européenne 2000/60/CE sur l'eau établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu l'article D.14 §1 6° du Livre Ier du Code de l'Environnement ;

Vu les enquêtes publiques sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets organisées du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016 ;

Vu les courriers des 13 août et 18 septembre 2015 par lesquels le Directeur général de la Direction des Eaux de surface – Département de l'Environnement et de l'Eau nous informe que l'avis du Collège est attendu dans les 60 jours, à savoir pour le 14 octobre 2015 au plus tard ;

Vu l'avis du Collège rendu par le 5 octobre 2015 ;

Vu l'information faite aux communes par l'Intercommunale IPALLE le 29 octobre 2015 ;

Vu la date prévue de clôture de l'enquête dont question le 8 janvier 2016 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

De **compléter** son **avis favorable** aux Deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique rendu le 5 octobre 2015 sous réserve de l'avis d' IPALLE **par les éléments suivants :**

- Une série importante de cours d'eau sont repris comme faisant partie d'une masse d'eau globale avec l'Escaut, dont le **Grand courant d'Obigies** et le **Grand courant d'Hérinnes**, alors qu'il serait plus opportun de considérer ces cours d'eau comme distincts. En effet, n'ayant ni le même mode de fonctionnement ni les mêmes caractéristiques écologiques, **l'assimilation de ces deux cours d'eau à l'Escaut est donc peu intéressante.**
- Il est à prendre en compte la **présence d'une espèce de poisson intéressante**, la Bouvière, dans les Grands courants d'Obigies et d'Hérinnes. Cette espèce a en effet comme caractéristique de préserver d'autres espèces.
- Les **besoins en assainissement** de la commune de Pecq demeurent **importants** ; or certaines **stations d'épuration**, comme celles prévues à **Obigies et Hérinnes, pourtant inscrites** dans les programmes d'investissement de la SPGE depuis 2010 ont été **reportées à diverses reprises**, ce qui est non seulement en **contradiction avec des décisions du Gouvernement wallon**, mais aussi engendre des **problèmes environnementaux évidents.**
En effet, une **zone Natura 2000** se trouve à **proximité** de ces sites, dans laquelle se trouve la **coupure de Léaucourt** ainsi que les **Marais de Lannoy**, lieu précieux pour les **oiseaux migrateurs** et abritant une **flore** plus qu'intéressante.
Il apparaît **clairement nécessaire d'allouer les moyens suffisants pour la réalisation de ces stations d'épuration** ainsi que **d'investir dans l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau** sur le territoire concerné.

Article 2 :

la présente délibération sera :

- Annexée au procès-verbal de clôture de l'enquête publique
- Transmise aux autorités compétentes
(Service Public de Wallonie – DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau – Direction des Eaux de surface)

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,
(s)
X. VANMULLEM.

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,

X. VANMULLEM.



Le Bourgmestre,
(s)
M. D'HAENE.


Le Bourgmestre,
M. D'HAENE